

## LA PART AUTOCHTONE DANS L'EMPRUNT LINGUISTIQUE

**Salah Mejri**  
TTN, Sorbonne Paris Cité  
Université Paris 13

Il s'agit de revenir sur la problématique de l'emprunt linguistique. Nous nous y intéressons dans le cadre du contact des langues, celui de la Tunisie actuelle. Après avoir rappelé les éléments essentiels de la doxa en matière d'emprunt, nous essayerons de montrer l'extrême complexité de ce phénomène, qui implique un processus d'interactions entre au moins deux langues engendrant de nouvelles entités linguistiques à la fois ressemblantes et différentes des unités initialement impliquées dans les relations de transfert d'une langue à une autre. L'un des aspects de ces interactions est passé sous silence, celui de la part autochtone dans l'emprunt, ce qui attire beaucoup plus l'attention, ce sont les questions relatives au degré d'intégration de l'élément linguistique étranger dans la langue d'accueil. Nous délimiterons la part autochtone, qu'elle soit allogène ou endogène, tout en l'illustrant par des exemples d'emprunt entre le dialectal tunisien, l'arabe littéral et le français en Tunisie. Le calque servira d'exemple type à notre démonstration.

### 1. La doxa en matière d'emprunt linguistique

Loin de nous l'idée de faire la synthèse des travaux consacrés à l'emprunt linguistique qui a fait l'objet d'un très grand nombre de travaux qui font autorité (Deroy 1980, Humbley 1974, Loubier 2003, 2008, Baccouche 1994, Nicolas 1996, Rey 2000, etc.). Notre objectif est de rappeler les éléments définitoires qui font consensus tant sur le plan du concept lui-même que sur celui des typologies d'emprunt établies.

On peut ramener la définition courante de l'emprunt à la formule suivante :

Unité de  $L_1 \rightarrow$  Unité  $L_2$

l'unité pouvant avoir des configurations multiples relevant du système phonologique, morphologique, lexical, syntaxique et sémantique, même si l'on s'accorde par ailleurs sur le fait que l'emprunt est un phénomène massivement lexical. Cette formule présente l'avantage de la clarté parce qu'elle traduit l'opération par laquelle une unité est transférée d'une langue à une autre. Elle renferme toutefois une très grande ambiguïté tant elle suscite d'interrogations. Si l'on se contente de l'opposition forme et contenu, il y a lieu de se demander si l'unité transférée est empruntée par  $L_2$  dans sa globalité ou si seulement l'un de ses deux aspects, le signifiant et le signifié, est retenu. L'on ne comprend pas non plus si la formule porte sur le processus de l'emprunt ou s'il s'agit uniquement du résultat de ce processus. Dans le premier cas, le terme concernerait la dynamique linguistique ; dans le second, seules les séquences empruntées seraient retenues. Cette formule ne rend pas compte non plus des aspects sociolinguistiques et normatifs de l'emprunt.

On doit à Hordé et Tanet dans Rey (2000 : 735-736) une très bonne synthèse sur la question où ils rappellent les différentes manifestations de l'emprunt en

distinguant l'héritage<sup>1</sup> des emprunts en français moderne et contemporain tout en faisant la distinction entre la langue générale et les domaines spécialisés. Ils associent la perspective historique à l'approche synchronique en s'attardant sur les questions relatives à l'intégration des emprunts et à la diversité des formes que ce phénomène peut avoir : emprunts de formants lexicaux (notamment gréco-latins), mots, expressions et locutions, emprunts de sens, etc. « À côté des emprunts rationnels (sciences et techniques, par exemple), [des] emprunts affectifs, plus souvent valorisés ou valorisants, qu'ironiques ou méprisants, font partie des enrichissements du lexique, même s'ils sont critiqués et critiquables ». En opposant héritage et emprunt, Rey précise que les emprunts ont « un statut social entièrement différent de celui des mots hérités, qui sont usés, patinés par l'usage social le plus spontané. L'emprunt se manifeste en outre par la rapidité de transfert que permet l'écriture, alors que les mots hérités changent lentement. L'emprunt est plus figé, plus stable, alors même qu'il peut adopter plusieurs formes quand les voies d'emprunt sont multiples ou lorsqu'il est remanié » (2000 : 887).

Les typologies effectuées varient en fonction des points de vue adoptés. En plus de la perspective génétique qui oppose les unités héritées aux unités empruntées, on peut retenir les classements qui reposent sur :

- la nécessité du recours à l'emprunt que Rey résume ainsi dans la « Préface du *Grand Robert de la langue française* » (2001 : XXVIII) : « à part les emprunts dits « de luxe » - qu'on pourrait souvent appeler « snobismes » - lesquels expriment de manière exotique des réalités qui n'en avaient pas besoin, étant déjà désignés par des mots français, il existe de nombreux emprunts nécessaires, qui correspondent à des faits de cristallisation intraduisibles »<sup>2</sup> ;

- le degré d'intégration de l'emprunt : s'il s'agit de la simple citation d'un mot étranger, on parle de xénisme ; le pérégrinisme est défini par le *TLF* comme une « variété d'emprunt d'un mot senti comme étranger et en quelque sorte cité », ce qui correspond à un xénisme dont le processus d'intégration est amorcé. L'élément étranger entame son intégration effective, qui en fait, si elle est conduite à terme, une unité identique à toutes les autres unités du système linguistique d'accueil ;

- la nature des unités empruntées : là également, plusieurs perspectives sont possibles. Si l'on opte pour les domaines linguistiques, on aura un classement qui oppose le lexical aux autres aspects linguistiques que sont la syntaxe, la morphologie, la phonétique, la sémantique, etc. Si l'on privilégie la nature des unités, on aura les phonèmes, morphèmes, mots, locutions, significations, etc. ;

- l'état d'adaptation à la langue d'accueil : Loubier, qui parle des emprunts du français québécois à l'anglais, oppose l'emprunt intégral au faux emprunt qui se

<sup>1</sup> Pour le français, cf. Wilmet (2003 : 13), où il rappelle les quatre sources qui ont contribué au français contemporain, qui est le produit d'un dialecte francien « malaxant la base latine avec un *substrat* celtique et des *superstrats* successivement germaniques (franciques) et scandinaves (normands), avant les *adstrats* : emprunts anciens ou modernes à l'arabe, à l'italien, au portugais, à l'espagnol, à l'allemand, à l'anglais et à l'anglo-américain ».

<sup>2</sup> Cette opposition est souvent reprise en des termes différents : l'emprunt « de luxe » est dit connotatif, l'autre « dénotatif ». Même si des nuances opposent les deux types de désignation, la nature des deux types d'emprunts reste la même. (cf. l'article « emprunt », *Le Grand Larousse de la Langue Française* [GLLF], Larousse.)

caractérisent tous les deux par « un manque d'adaptation ou par une adaptation très faible au système [de L<sub>2</sub>] » (2011 : 11) : l'emprunt intégral implique le transfert à la fois de la forme et du sens (*coach*) ; l'emprunt hybride associe le sens à une forme partielle (*dopage*). Elle ajoute à ces deux types d'emprunts deux autres, le faux emprunt et le calque, qui reposent respectivement sur l'aspect formel ou sémantique. Le premier est illustré par le mot *slip* qui ne signifie pas en anglais « petite culotte que l'on porte comme sous-vêtement ». L'auteur précise à ce propos qu'on emploie *briefs* pour le sous-vêtement masculin et *panties* pour le sous-vêtement féminin (2011 : 14-15). Le second, c'est-à-dire le calque, renferme trois sous-catégories : le calque morphologique, « qui intègre le sens étranger sous une forme nouvelle obtenue par une traduction souvent littérale, de termes, de mots composés » (*super-marché/supermarket*) ; le calque sémantique, « qui associe (toujours par traduction) un sens étranger à une forme déjà existante dans la langue emprunteuse (*introduire*, du sens de l'anglais *introduce*, utilisé à la place de *présenter*) ; le calque phraséologique, « qui intègre un sens étranger par la traduction d'expressions figurées ou de locutions figées » (*voyager léger/ to travel light*) » (2011 : 45) ;

- l'ensemble des modifications portant sur la forme (disparition des phonèmes qui n'existent pas dans la langue d'arrivée, leur remplacement par des phonèmes perçus comme étant proches ou appropriés, adaptation morphologique et syntaxique) et le contenu (modifications sémantiques comme l'extension ou la restriction de sens, glissement référentiel, jeu tropique, etc.).

Nous avons là l'essentiel des éléments pertinents qu'on retrouve dans les ouvrages consacrés à l'emprunt en tant que phénomène linguistique courant qui traduit la dynamique des échanges linguistiques entre communautés en contact direct ou indirect. D'autres aspects sont retenus pour rendre compte non du phénomène abordé sous un angle strictement linguistique mais de points de vue privilégiant soit l'aspect néologique soit l'aménagement linguistique soit la dimension terminologique, etc. S'agissant de la néologie, l'emprunt est considéré comme un processus par lequel la langue s'enrichit au moyen d'éléments extérieurs au système. Indépendamment de la position que l'on pourrait avoir vis-à-vis de ce phénomène, qui est violemment rejeté par certains ou, au contraire, toléré par d'autres, le linguiste l'aborde en tant que processus objectif pour le décrire, tout comme la production néologique interne au système linguistique concerné. Quand on se met dans la perspective de l'aménagement linguistique, force est de constater que c'est le choix politique et normatif qui l'emporte. On privilégie les critères de sélection des « bons » emprunts, considérés comme relativement proches du système de L<sub>2</sub>, des « mauvais » emprunts auxquels il faut trouver des solutions (Loubier, *op. cit.*). Le terminologue, c'est-à-dire celui qui est censé trouver des solutions linguistiques à des terminologies étrangères, peut ne pas avoir un point de vue normatif, mais il est dans la nécessité de trouver des solutions, même si elles consistent parfois à retenir le terme initial tel qu'il est. Reste le sentiment linguistique chez les locuteurs du caractère étranger de l'emprunt.

## 2. Les interactions des systèmes linguistiques lors du processus d'emprunt

Comme on l'a vu dans le paragraphe précédent, le traitement des emprunts ne tient pas compte des interrogations suivantes :

- Pourquoi l'emprunt privilégie-t-il les unités lexicales ?
- De quelle nature sont les unités empruntées : prédicatives, argumentales ou modalisatrices ?
- Quelle structure emprunte-t-on : la structure interne ou la structure externe de l'unité étrangère ?

Pour répondre à la première question, nous rappelons très brièvement les termes du débat autour de la double articulation du langage et de la problématique du mot. Pour une synthèse, nous renvoyons au numéro spécial du *Français Moderne* (2009) consacré à cette dernière question et aux multiples publications qui reprennent sous plusieurs angles la doxa en matière de double articulation du langage (Saussure 1996, Catach 1980 et 1994, Eco 1970, Mejri 1998, 2018a, 2018b, 2018c).

Le point de départ est la problématique du mot. Cette notion, qui découle de constats empiriques dans la plupart des langues, s'impose le plus souvent comme une évidence. Mais elle a été toujours contestée. Certains proposent de tout simplement l'abandonner, jugée inutile et sans rendement épistémologique en tant que terme (Martinet 1966). Cette contestation n'est pas sans fondement : le mot résiste à toute définition générale et universelle. Il est polymorphe, puisqu'il peut être un simple phonème (ou graphème) comme c'est le cas pour *a*, *en* et *y*, un morphème monosyllabique comme *sans*, *sous*, *mon*, *rien* ou polysyllabique comme *demi*, *avec*, et *demain*. Il peut avoir la configuration d'une unité complexe construite à partir de deux ou plusieurs morphèmes, qu'ils soient autonomes ou non comme *pluridimensionnel*, *anti-tabac* et *pomme de terre*. Les langues sont soit isolantes soit agglutinantes : la problématique du mot se décline différemment selon le cas. Or le fait de focaliser sur l'écrit et le caractère autonome des unités orthographiques fausse les termes dans lesquels la problématique est posée.

Au lieu de chercher à définir le mot, l'unité monolexicale, la vraie question consistait à s'interroger sur l'existence d'une éventuelle troisième articulation du langage. En inversant l'orientation de l'analyse de la double articulation, on aurait comme unité de la première articulation les phonèmes et les morphèmes au niveau de la deuxième articulation. Cette réorientation de l'analyse des articulations a le mérite d'une perspective ouvrante ; elle favorise l'ajout de nouvelles articulations. Partant de la pertinence de chaque articulation<sup>3</sup>, il faut que la troisième articulation ait un apport significatif et pertinent pour le fonctionnement du système, lequel apport ne devant pas être impliqué pour les deux premières articulations. Ce qui signifie qu'il ne doit être ni de nature phonologique ni de nature sémantique. Si l'on admet l'existence d'une troisième articulation, force est de constater que c'est avec les unités lexicales qu'interviennent la grammaire et la dénomination, que cette dernière soit prédicative ou non. Cette intervention de la grammaire agit comme un encapsuleur des unités de la deuxième articulation qui assure à l'unité à la fois son autonomie et sa syntaxe, c'est-à-dire l'ensemble des règles qui régissent la concaténation de l'unité lexicale avec les autres unités de la même nature dans le

<sup>3</sup> La première a une pertinence phonologique et la deuxième une pertinence sémantique.

cadre des énoncés bien formés. Avec les unités de la troisième articulation, c'est-à-dire les unités lexicales<sup>4</sup>, le sens des morphèmes, jusque-là abstrait, acquiert tous les ingrédients permettant à ces unités de servir de tuiles de base à la construction des énoncés. L'autonomie de l'unité lexicale s'exprime à travers au moins deux caractéristiques : c'est grâce aux unités lexicales, non les morphèmes, que l'on dénomme ; ce sont également ces mêmes unités qui offrent un espace syntagmatique où se déploie la morphosyntaxe, comme les marques des catégories grammaticales (affixes réservés aux parties du discours, marques de genre, nombre, personne, temps, aspect, mode, etc.)<sup>5</sup>. Avec la dénomination, l'encapsuleur grammatical garantit à l'unité lexicale l'accomplissement de son fonctionnement sémiotique, lequel se traduit par la fixation dans la langue de l'unité lexicale comme contrepartie d'un concept correspondant à une catégorie cognitivement discriminée comme entité dénommable. Posée en ces termes, la découverte de l'unité de la troisième articulation nous permet de voir dans la monolexicalité et la polylexicalité, qui ont toujours servi d'écran devant toutes les tentatives de définition du mot, de simples manifestations morphologiques qui changent d'une langue à une autre, et dans la même langue, d'une dénomination à une autre. Ainsi le mot pourrait-il être défini comme une unité lexicale dont la forme est monolexicale. Dans l'exemple suivant :

(1) Il prend soin de son bouledogue

où *bouledogue*, emprunt à l'anglais *bulldog*, « chien-taureau », mot francisé monolexicement malgré sa polylexicalité évidente en anglais, nous pouvons, selon les espèces de chiens, avoir recours à toutes sortes de dénominations indépendamment de la morphologie de l'unité lexicale. Ainsi pourrions-nous remplacer *bouledogue* par *bull-terrier*, *terre-neuve*, *sloughi*, etc.

Découle de cette démonstration la conclusion suivante : l'emprunt privilégie les unités de la troisième articulation, les unités lexicales ; elles lui servent de vecteur parce qu'elles ont l'autonomie nécessaire à la dénomination et à la construction d'énoncés autonomes.

C'est par ce biais que le transfert de certains phonèmes (comme le [ŋ] de l'anglais) ou morphèmes (comme -issime de l'italien) a lieu : l'unité lexicale leur sert de support. Il faut préciser également que l'emprunt peut être également un énoncé complet comme *bye-bye* ou *no comment*. L'autonomie de ces unités les verse dans la troisième articulation.

De là découle la réponse à la deuxième question, relative à la nature des emprunts. Il s'agit d'aborder la problématique de l'emprunt sous l'angle des trois fonctions primaires que sont le prédicat, l'argument et le modalisateur. Nous renvoyons pour le détail de cette approche à Mejrî 2017b. Rappelons uniquement que Martin (2016) considère que ces trois fonctions constituent une grammaire universelle partagée par toutes les langues, qu'il formalise ainsi :  $M(P_A)$ ,  $M$  étant le modalisateur,  $P$  le prédicat et  $A$  l'argument. Cela signifie que tout énoncé répond à

<sup>4</sup> Pour une définition détaillée, voir Mejrî 2018d.

<sup>5</sup> Les unités lexicales sont le premier palier d'intégration des unités linguistiques signifiantes, le second palier est l'énoncé qui sert de cadre à l'intégration des unités lexicales, qui peut être de nature phrastique, infraphrastique ou interphrastique.

cette forme, indépendamment des outils linguistiques que chaque langue utilise pour en assurer l'expression.

Pour illustrer la fonction prédicative, nous choisissons trois types d'emprunts<sup>6</sup> dont l'emploi prédicatif est confirmé par les exemples empruntés à Naffati et Queffélec (2004)<sup>7</sup> :

- des emprunts nominaux au dialectal tunisien,

صدقة

sadaqa

aumône-N-INDEF

don, aumône

et

حسنة

hasana

récompense-N-INDEF

bonne action :

- (2) « Les dons d'organes à partir d'un corps vivant ou décédé ont été considérée (sic) comme une bonne action (*hassana*) et même comme une aumône (*sadaka*) » (Naffati et Queffélec, 2004 : 379).

L'emploi des deux prédicats nominaux *hassana* et *sadaka* répond au schéma prédicatif de base suivant :

- (2a) On considère les dons d'organes comme une *hassana* et même comme une *sadaka*.

Avec la transformation passive, l'attribut de l'objet prend la position d'attribut du sujet, avec l'omission du sujet pronominal indéfini :

- (2b) Les dons d'organe [...] sont considérés comme une *hassana* et même comme une *sadaka*.

Le traitement de ces deux noms en termes de prédicat permet de montrer qu'il ne s'agit pas de simples unités lexicales de nature argumentale, mais que l'emprunt des mots est accompagné d'une structure prédicative attributive qui nécessite soit un argument objet soit un argument sujet, selon que la voix de la phrase est active ou passive ;

<sup>6</sup> Les abréviations suivantes sont utilisées dans les gloses des exemples : DEF= défini, INDEF= indéfini, SG= singulier, PL= pluriel, ACCOM= accompli, INACCOM= inaccompli, PREP= préposition, N= nom commun, NP= nom propre, ADJ= adjectif, MASC= masculin, FEM= féminin, GEOETH= géo-ethnique, POSS= possessif, INTERJ= interjection, DEIC= déictique, GENIT= génitif, DEVERB= déverbal, NUM-ORD= numéral ordinal, SUPERL= superlatif

<sup>7</sup> Tous les exemples qui suivent sont empruntés à cet ouvrage.

- des emprunts verbaux au tunisien l'un étant versé dans une forme verbale française,

بزنس

baznis

faire des affaires de façon douteuse-3<sup>ème</sup> pers-SG-ACCOM

buznesser

faire des affaires de façon douteuse

et l'autre,

تفتف

teftef

employer tous les moyens-3<sup>ème</sup> pers-SG-ACCOM

a fait feu de tous bois

qui garde la forme verbale de la langue d'origine :

- (3) « Le petit peuple aussi traficote. Il pille, il gaspille, il vole, il prélève, escroque, détourne, il tourne ses doigts, il se débrouille, il « teftef », il « bezness » (Naffati et Queffélec, 2004 : 150).

- la formule invoquant le nom de Dieu,

بسم الله

bis-mi llah

avec-PREP nom-N-INDEF Allah-NP

au nom de Dieu,

employée comme une interjection :

- (4) « Maman accourut aussitôt : « Bis-millah ! Qu'as-tu mon chéri ? » Saber pleurerait presque » (Naffati et Queffélec, 2004 : 150).

Cette formule représente à elle seule un prédicat dont l'ancrage est énonciatif : la séquence prédicative est rattachée à l'énonciateur qui exprime son étonnement et qui invoque la protection de Dieu. Le schéma argumental de ce type de prédicat est en quelque sorte « externalisé » dans la structure énonciative.

Quant à la fonction argumentale, elle trouve son illustration dans les emprunts qui renvoient à des entités du monde dénommées dans la langue d'origine :

- des connotations spéciales comme c'est le cas de

رومية

rūmija

étrangère d'origine européenne-ADJ-GEOETH-FEM

étrangère d'origine européenne

féminin de

رومي

rūmī

étranger d'origine européenne-ADJ-GEOETH-MASC

étranger d'origine européenne :

- (5) « C'est une « Roumia » (étrangère) ?  
 - Est-ce que je sais ? Qu'as-tu contre les « Roumias » ?  
 - Non, je n'ai rien ! Mais chacun sa religion ! » (Naffati et Queffélec, 2004 : 378)

- (6) « [...] non son exécution pleine et entière, elle la vouera durant le reste de ses jours à la maudite, à la perverse, à la Roumia qui l'avait ensorcelée. (Naffati et Queffélec, 2004 : 378)

- le profil dénomiatif sous lequel se décline le signifiant de l'entité argumentale comme dans *chez nous là-bas*, « appellation que les Tunisiens habitant en Tunisie réservent aux Tunisiens résidant en Europe » ;

- (7) « À mon avis, il faut multiplier les séminaires à envergure internationale, activer les jumelages, assouplir les rouages douaniers pour les « *chez nous là-bas* », organiser des tournois sportifs internationaux... (Naffati et Queffélec, 2004 : 178)

Il s'agit d'une dénomination métonymique par laquelle on désigne les émigrés tunisiens par l'une des formules qu'ils utilisent souvent quand ils sont en vacances en Tunisie, formule par laquelle ils se définissent comme citoyens des pays européens où ils vivent ; ce qui est perçu par les Tunisiens comme un reniement des origines ; d'où la connotation péjorative ;

- les prédicats appropriés qui participent de leur définition même comme dans

خضار

xaḍār

marchand de fruits et légumes-N-INDEF-MASC

marchand de fruits et légumes :

- (8) « Un « khadhar » (marchand de fruits et légumes) du côté d'El Manar s'amuse à vendre ses produits aux prix qu'il veut [...]. Cette dame habitant donc El Manar est obligée d'acheter ses fruits et ses légumes chez le « khadhar » du quartier » (Naffati et Queffélec, 2004 : 286).

Les prédicats *acheter* et *vendre* sont nécessairement sollicités par l'emploi de cet emprunt argumental dont la syntaxe particulière implique l'emploi locatif selon le schéma *chez + nom humain de profession*.

Pour ce qui est des modalisateurs, leur emprunt traduit le plus souvent le point de vue du locuteur comme on le remarque dans les exemples suivants :

- لالة

lalla

maîtresse-N-FEM

et

سيدي

sīdī

maître-N-POSS

(ou *Si*), deux particules qui précèdent les noms propres de personnes pour qui on témoigne du respect, *Lalla* est réservé aux femmes, *Sidi* (ou *Si*, forme abrégée) aux hommes :

- (9) « Tous leurs amis de Tunisie présentent leurs chaleureuses félicitations aux heureux parents, souhaitant prompt rétablissement à *Lalla* Sonia et longue vie à *Sidi* Yassine. (Naffati et Queffélec, 2004 : 389)

- L'interjection

يا لطيف

ya latīf

ô-INTERJ bienveillant-ADJ

qui prend à témoin Dieu et exprime « divers sentiments (angoisse, regret, stupéfaction, etc.) » :

- (10) « Le pincement au cœur devient douloureux, Leila murmure « *Ya latif!* Mon Dieu préservez-moi ! Que la sorcellerie ne réussisse pas ! Qu'une pierre étouffe Satan » (Naffati et Queffélec, 2004 : 425).

*Latif*, « bienveillant », est l'un des 99 attributs de Dieu en arabe. Le fait d'avoir recours à cette formule décline toute la posture de celle qui l'emploie.

- L'expression déictique

أهو

ahoua

c'est lui-DEIC-MASC

C'est lui

qui signifie entre autres la surprise, l'étonnement quand on désigne quelqu'un en employant cette formule :

- (11) « Un monsieur qui avait visiblement plus de la trentaine leva les poings et cria : « *Ahoua* », tellement fort que tout le monde s'est retourné pour le voir » (Naffati et Queffélec, 2004 : 123).

On peut la paraphraser par « c'est lui », le féminin correspondant étant

أهي

ahija

c'est elle-DEIC-FEM

C'est elle.

Indépendamment de la fonction primaire assurée par l'unité empruntée, il y a lieu de rappeler l'opposition entre structure interne et structure externe, opposition qui a l'avantage d'éclairer des aspects cachés de l'emprunt, notamment pour le calque. C'est à Unbegaun que nous devons cette opposition, qu'il rattache lui-même à Humboldt (von) :

Le cas de l'emprunt est simple : c'est celui de la transplantation d'un mot, tel quel, avec sa forme phonique et son sens, d'une langue qui le fournit dans une autre langue qui l'adopte. Ainsi, par exemple, l'allemand *Bajonett* n'est autre chose que le français *baïonnette*. Le cas du calque, par contre, est plus complexe. Si nous considérons les trois mots français *impression*, all. *Eindruck*, russe, *впечатление* nous dirons que les

deux derniers mots, l'allemand et le russe, sont « calqués » sur le premier. Le sens est emprunté, car il est le même que dans le premier, tandis que la forme externe varie d'un mot à l'autre. Il y a pourtant un élément commun entre les trois mots et la notion qu'ils expriment : c'est le procédé d'expression. Ce procédé, par opposition à la forme phonique ou externe du mot, peut en être appelé la forme interne (*die innere sprach form* des grammairiens allemands). Qu'il s'agisse de français *baïonnette* et all. *Bajonett*, d'une part, ou de fr. *impression* et all. *Eindruck*, d'autre part, il y a emprunt dans les deux cas ; mais alors que, dans le premier, il s'agit d'un emprunt de la forme externe, c'est la forme interne qui, dans le second cas, est empruntée » (1932 : 20).

Comme on le constate, cette distinction permet de rendre compte d'éléments étrangers qui passent inaperçus parce que la part autochtone allogène, la structure externe, remplace celle qui devrait être présente si l'emprunt était total. Cette structure interne est indispensable à la construction de l'unité calquée, qu'elle soit réelle ou fausse, comme c'est le cas dans l'étymologie populaire. Le même auteur insiste bien sur cette question : « [...] il importe peu que la forme interne corresponde à une étymologie vraie ou fausse. L'étymologie populaire, qui n'est autre chose que l'attribution arbitraire d'une forme interne à un mot qui n'en avait pas, suffit à rendre le mot susceptible d'être calqué » (1932 : 20).

### 3. La part de l'autochtone dans les unités empruntées

Comme on l'a montré dans le paragraphe précédent, l'emprunt est un processus complexe dont les interactions aboutissent à une hybridation où le dosage de l'allogène et de l'endogène s'inscrit dans un continuum allant du plus endogène au plus allogène et vice-versa. Cette manière de procéder nous invite à aller dans le sens de Unbergaun en énumérant tous les cas de figure théoriquement possibles et en spécifiant si chacune des formes (structures), externe (F.E) et interne (F.I), est présente (+), absente (-) ou altérée (±). Ainsi aurions-nous le schéma suivant :

	I						II		III
F.E.	+	+	+	±	±	±	-	-	-
F.I.	+	±	-	+	±	-	+	±	-

Avec cette typologie, qui va du plus marqué dans la forme externe au moins marqué, permet d'isoler trois zones : celle de l'emprunt classique perçu à travers sa forme externe entière ou altérée (I) ; celle du calque dont la forme externe est complètement remplacée par une forme autochtone (endogène), ce qui ne permet pas d'en remarquer facilement le caractère allogène (II) ; celle où aucune marque allogène n'est perceptible, ce qui correspond aux unités autochtones, qu'elles soient héritées ou forgées dans la même langue.

Précisons également que cette gradation couvre tout le champ de l'emprunt, qu'il soit monolexical ou polylexical. La part de l'autochtone endogène s'accroît avec l'altération plus ou moins importante des formes internes et externes de l'unité empruntée. Si Unbergaun réduit la forme interne, comme on l'a vu, à l'étymologie,

nous l'étendons, pour notre part, à tout ce que cette étymologie peut comporter comme éléments logico-sémantiques, combinatoires et culturels.

Sur le plan logico-sémantique, toutes les configurations de la présence de la forme interne dans l'emprunt se déclinent selon la fonction primaire (prédicat, argument, modalisateur) de l'unité qui passe d'une langue à l'autre. De ce point de vue, on peut vérifier si une unité a préservé sa nature logico-sémantique ou non. Les calques que le tunisien a empruntés au français nous serviront d'illustration<sup>8</sup>. Si l'on prend la séquence :

يلعب بالنار

jalʔib bi-nnār

jouer-3<sup>ème</sup> pers-SG-INACCOM avec feu-N-DEF

Il joue avec le feu

on s'aperçoit qu'elle ne comporte dans sa forme externe tunisienne aucun signe qui la rattacherait à l'expression française. Pourtant, il s'agit bien d'un prédicat poly-lexical, verbal, exigeant un argument humain en position de sujet, ayant le sens d'être imprudent ou se comporter avec imprudence. L'anglais dispose d'une forme équivalente *to play with fire*.

Si l'on choisit un calque de nature argumentale, l'on constate que sa forme interne importe de la langue prêteuse, non seulement la structure syntaxique, le choix des unités lexicales correspondantes traduites en L<sub>2</sub>, mais également l'ensemble des prédicats qui peuvent lui être associés en tant qu'unité calquée et tout le champ sémantique qui va avec cette unité. L'arabe emprunte au français :

ورقة بيضاء

waraqā bajdā'

feuille-N-INDEF blanche-ADJ-FEM

bulletin blanc.

Cette séquence, tout en ayant une forme externe arabe, s'inscrit parfaitement dans le vocabulaire électoral et se combine tout naturellement avec des items lexicaux arabes équivalents comme

وضع

wad'a'a

mettre-3<sup>ème</sup> pers-SG-ACCOM

mettre

إختار

ixtāra

choisir-3<sup>ème</sup> pers-SG-ACCOM

choisir

ayant pour sujet des humains faisant partie de la classe qui englobe des noms comme *électeur, citoyen, opposant*, etc. On peut dire autant d'autres calques comme :

نجم صاعد

naʒm sā'id,

<sup>8</sup> Nous empruntons les exemples à Chékir 2018, *Le calque linguistique en arabe moderne*, Centre de publications universitaires, Tunis, Tunisie.

étoile-N-INDEF-MASC montante-ADJ-MASC  
étoile montante,

موضوع منته  
mawd'ū' muntahin,  
sujet-N-INDEF fini-ADJ-MASC  
affaire classée,

مواد أولية  
mawād 'awwalijja  
matière-N-PL première-ADJ-PL  
matières premières,  
etc.

Les adverbes peuvent nous servir d'exemple pour illustrer la fonction modalisatrice : il s'agit évidemment de prédicats de second ordre qui peuvent être spécifiques aux prédicats de premier ordre qu'ils modifient :

بأتم معنى الكلمة  
bi 'atammi ma'nā lkalima  
avec-PREP complet-SUPERL sens-N-INDEF mot-N-FEM-DEF  
au vrai sens du terme  
cet adverbe métalinguistique, tout en modifiant des prédicats se rapportant aux termes employés, trahit le point de vue du locuteur ;

بدون تعليق  
bidūni ta'liq  
sans commentaire-N-INDEF  
sans commentaire  
s'emploie souvent comme un énoncé autonome se rapportant soit à une situation soit à un ou plusieurs prédicats figurant dans le discours qui précède. Dans tous les cas de figure, il condense un point de vue réservé ou, encore plus, un rejet absolu.

بسرعة البرق  
bi- sur'ati lbarq  
avec vitesse-N-INDEF éclair-N-DEF-GENIT  
à la vitesse de l'éclair  
traduit une appréciation subjective de la vitesse à laquelle une prédication de mouvement ou d'événement se déroule.

Si la part allogène est si importante, cela ne signifie pas qu'elle soit perceptible pour le locuteur de la langue d'accueil, en l'occurrence le Tunisien, notamment bilingue.

C'est pourquoi l'on ne peut pas traiter de cette question indépendamment de facteurs socio-linguistiques. En situation de bilinguisme, plus ou moins généralisée<sup>9</sup>,

<sup>9</sup> Cf. Situation linguistique en Tunisie, *Synergies-Tunisie*, 2009.

il arrive souvent pour les bilingues d'introduire dans leur discours arabe des unités lexicales françaises<sup>10</sup> et dans leur discours en français des unités d'origine arabe ou tunisienne sans avoir conscience de pratiquer des emprunts dans les deux sens. Il suffit que l'interlocuteur (ou le lecteur) soit monolingue pour que le recours à une unité étrangère soit bien perçu. Pour les Tunisiens bilingues, les unités transférées sont familières. C'est peut-être cette étrangeté, souvent associée à l'emprunt, mais absente dans ce cas, qui favorise le mélange linguistique dans la pratique courante de ces locuteurs. Pour eux, il est naturel d'avoir recours à des séquences dialectales pour rendre compte d'une réalité tunisienne dans le cadre d'un discours en français<sup>11</sup>. C'est pourquoi les journalistes, conscients du problème d'interprétation que ce phénomène risque de poser à des lecteurs francophones non arabophones, ajoutent souvent des équivalents ou des paraphrases explicatives, nécessaires à l'intelligibilité du message, même si cela paraît comme une redondance inutile pour le bilingue français-arabe. C'est dans ce cadre qu'on parle d'emprunt autochtone (Mejri 2012) :

(12) « Elle s'affola, se rappela les histoires de « goula » (ogresse) et de « djinnes » et eut encore plus peur » (Naffati et Queffélec, 2004 : 234)

Mais si l'on étudie ces phénomènes indépendamment du sentiment linguistique des locuteurs bilingues, on ne peut pas s'empêcher de leur consacrer le même traitement que les autres emprunts. C'est la raison pour laquelle on doit ajouter à la dimension logico-sémantique appartenant à la structure interne des séquences empruntées tout l'arsenal des phénomènes combinatoires qui sont transférés avec l'élément emprunté. Deux cas de figure sont à envisager :

- soit la structure combinatoire interne est préservée comme c'est le cas dans cet exemple, déjà cité :

Le petit peuple aussi traficote. Il pille, il gaspille, il vole, il prélève, escroque, détourne, il tourne ses doigts, il se débrouille, il « teftef », il « bezness » (Naffati et Queffélec, 2004 : 150).

la séquence verbale tunisienne

يدور في صوابعو

jdawwir fī swāb'u

tourner-3<sup>ème</sup> pers-SG-INACCOM de-PREP doigt-PL-POSS

voler, tricher,

importe avec elle la contrainte syntaxique de son emploi qui consiste à avoir une co-référence entre le sujet du verbe et le déterminant possessif devant le nom *doigt*<sup>12</sup> ;

- soit elle est plus ou moins altérée : l'altération peut porter sur la modalité de la séquence :

(13) Le courant passe

<sup>10</sup> Très fréquent à l'oral.

<sup>11</sup> Très fréquent dans la presse et la littérature tunisienne d'expression française.

<sup>12</sup> En français standard, le syntagme correspondant ne comporte pas cette co-référence (*se tourner les doigts*), comme l'exige le caractère inaliénable des parties du corps. C'est pourquoi dans les séquences figées comme *se tourner les pouces*, on ne respecte pas une telle contrainte, qui relève de la combinatoire de l'arabe et du tunisien.

الكوران ما يتعداش ما بيناتهم  
 lkurān mā jit‘addāf mā bināthum  
 courant-N-DEF ne passer-3<sup>ème</sup> pers-SG-INACCOM-pas entre eux  
 Le courant ne passe pas entre eux

Dans cet exemple, à la forme déclarative française correspond une forme négative en tunisien. Il ne s’agit pas de la transformation négative en tunisien : l’emprunt sélectionne uniquement cette forme. L’altération peut aller à l’encontre des catégories de la langue d’accueil comme c’est le cas dans :

وطن أم  
 waṭan um  
 patrie-N-INDEF-MASC mère-N-INDEF-FEM  
 mère patrie

calque de *mère patrie*, qui mérite au moins les deux remarques suivantes : la forme arabe intervertit l’ordre des constituants (en français, le syntagme commence par *mère*, alors qu’en arabe, on commence par *watan, patrie*) ; si le genre féminin de *patrie* en français est congruent avec *mère*, le genre masculin de *watan*, son correspondant en arabe, se trouve en discordance avec *um (mère)* ; pourtant cet item lexical est traduit tel quel.

La part de l’autochtone trouve également son expression dans les figures et les tropes impliqués dans la formation des séquences empruntées. Le locuteur arabe, quand il emploie

وتر حساس  
 watar ḥassās  
 corde-N-INDEF-MASC sensible-ADJ-MASC  
 corde sensible

calque de *corde sensible*, n’a pas conscience que la construction lexicale dénomi-native a été forgée sur la base de cette métaphore dans une langue autre que la sienne. Puisqu’on emploie des mots arabes, cette présence allogène passe inaperçue. Mais cela n’empêche pas le rapprochement entre les deux langues par ce biais dont l’efficacité est certaine dans l’élaboration de dénominations de plus en plus partagées par plusieurs langues. On peut multiplier les exemples de calques en arabe empruntés au français<sup>13</sup>. Retenons seulement ces exemples où ce procédé atteint ses limites à cause des références impliquées par le signifiant dénominatif :

وضع النقاط على الأحرف  
 wad‘ niqāt ‘alā lahruf  
 mettre-DEVERB point-N-DEF-PL sur lettre-N-DEF-PL  
 mettre les points sur les i  
 calque de *mettre les points sur les i* comme il n’y a pas de lettre *i* en arabe, on a conservé l’image de la ponctuation dans l’écriture et on l’a appliquée aux lettres qui en reçoivent une ou deux ;

<sup>13</sup> Cf. Chékir 2018.

همزة وصل

hamzit waṣl

hamza<sup>14</sup>-N-INDEF liaison-N-INDEF

trait d'union

calque de *trait d'union* : l'intérêt de cet exemple réside dans la conservation de la métaphore métalinguistique, mais comme le trait de *trait d'union* n'existe pas dans l'orthographe arabe, on l'a remplacé par la *hamza* (coup de glotte), une sorte de *chva*, et on a conservé le syntagme prépositionnel de liaison.

Ce type d'ajustements dans les calques efface tout soupçon de la présence de vestiges de la langue prêteuse ; ce qui nous conduit à poser la problématique de l'autochtone du côté de la langue emprunteuse. Ainsi aurions-nous deux types d'autochtones :

- l'autochtone allogène, celui qui appartient à L<sub>1</sub>, la langue de départ, celle à laquelle on emprunte les séquences ;

- l'autochtone endogène, celui qui relève de L<sub>2</sub>, la langue d'arrivée, celle qui emprunte.

Cette distinction nous permet de voir dans tout emprunt un espace linguistique où les deux types d'autochtone se disputent chacun la part qui lui revient. Ainsi aurions-nous, grâce à ce critère, tout un continuum où se détachent deux pôles extrêmes :

- l'un comporte les emprunts où la part de l'allogène est dominante, forme et contenu : *kifkif*, *bled*, *flouse*, etc., mots passés tels quels du maghrébin ;

- l'autre concerne les emprunts où la part de l'autochtone endogène efface toute trace de la langue prêteuse : l'on peut citer tous les exemples de calque phraséologique où la traduction littérale donne lieu à des séquences en L<sub>2</sub> dont la forme et le contenu ne vont pas contre l'idiosyncrasie de cette langue :

يوماً بعد يوم

jawman ba'da jawmin

jour-N-INDEF après jour N-INDEF

jour après jour ;

في موقع قوة

fī mawqi' quwwa

dans position-N-INDEF force-N-INDEF

en position de force ;

الفن السابع

alfan issābi'

art-N-DEF septième-ADJ-NUM-ORD-DEF

septième art,

etc.

<sup>14</sup> Neveu (2004) la définit comme suit : « Lettre de l'alphabet arabe (...) transcrivant un coup de glotte. »

Entre les deux figurent les emprunts dont les traces de l'autochtone allogène sont plus ou moins perceptibles et dont l'intégration dans L<sub>2</sub> s'est faite en conservant ces traces. Nous illustrons ce cas de figure par un ancien emprunt à l'arabe

الكحول

al-kuḥūl,

alcool-N-INDEF-PL

alcools

pluriel de

كحل

kuḥl

antimoine-N-INDEF-SG

poudre antimoine très fine

« poudre antimoine très fine », qui a donné en français *alcool* dont la morphologie témoigne du mauvais découpage qui conserve l'article défini ال [al] et dont l'orthographe particulière comporte deux lettres *o*, la première étant la trace du phonème [ḥ] qui n'existe pas en L<sub>2</sub><sup>15</sup>. Cette trace est plus flagrante dans certains calques intégrant des mots de la langue d'origine : en tunisien, on dit :

يرجع لسنسور

ɟraʒʒaʿ lasāsær

rendre-3<sup>ème</sup> pers-SG-INACCOM ascenseur-N-DEF

renvoyer l'ascenseur

عطاء كارت بلانش

ʿtāḥ kart blāḥ

donner-3<sup>ème</sup> pers-SG-ACCOM-à lui carte-N-INDEF blanche-ADJ

lui donner carte blanche

عندو ترو دي ميموار

ʿindū tru dmemwar

avoir-3<sup>ème</sup> pers-SG-INACCOM trou-N-INDEF de mémoire-N-INDEF-GENIT

il a un trou de mémoire

يلعب كارت سير تابل

jalʿib kart syr tabl

jouer-3<sup>ème</sup> pers-SG-INACCOM carte-N-INDEF sur table-N-INDEF

il joue carte sur table.

Découle de ce qui précède la conclusion suivante : *plus la part de l'autochtone allogène est importante, plus l'emprunt est marqué ; plus la part de l'autochtone endogène est importante, moins il est marqué.*

<sup>15</sup> Il est à remarquer que le mot français *alcool*, emprunté par le tunisien, a donné lieu à [kūl] dans le sens de « alcool à brûler », forme qui rétablit le bon découpage morphologique. Evidemment cet emprunt au français est une nouvelle création qui n'a rien à voir avec [kḥul], « antimoine ».

Cette dimension autochtone, qu'elle soit identifiée du côté de L<sub>1</sub> ou de L<sub>2</sub>, ne se limite pas aux aspects strictement linguistiques comme la syntaxe, la phonologie, la morphologie, le lexique et la sémantique. Elle implique un aspect rarement étudié, celui du contenu culturel, étant culturel tout ce qui participe aux spécificités impliquant les croyances, la vision du monde et les comportements partagés par les membres d'une communauté. Nous illustrons ce transfert par un emprunt surchargé de connotations négatives :

الله أكبر

allāhu 'akbar

Allah-NP-DEF grand-ADJ-SUPERL

Dieu est le plus grand

Il s'agit d'une formule religieuse employée par les musulmans dans l'appel à la prière, lors du sacrifice du mouton pendant la fête

العيد الكبير

al'īd lkebir

aīd-N-DEF grand-ADJ-DEF

*l'Aīd Elkébir*

et dans des situations où le recours à Dieu est jugé nécessaire comme pendant la guerre. Son emploi ces dernières années par les terroristes pendant leurs attaques l'a fixée dans l'usage comme un emprunt dont la part de l'autochtone allogène est très dense :

- sur le plan formel, la séquence conserve son signifiant polylexical arabe : الله [allāh] « Dieu », et أكبر ['akbar], « le plus grand », avec la dénomination arabe de Dieu ;

- sur le plan sémantique, c'est la dimension pragmatique qui se trouve retenue, celle qui assimile cette formule au cri de guerre pendant les premières conquêtes des armées musulmanes.

La dimension culturelle est triplement présente : par la formule langagière *allah(u)akbar !*, par le rituel formulaire et par l'allusion historique. Tous ces éléments sont versés lors de l'emprunt de cette formule à des connotations négatives comme le terrorisme islamiste, la violence physique et morale, les attentats, etc. :

« C'est samedi 21 juillet au soir, après un spectacle son et lumière projeté sur la façade de la cathédrale de Reims, qu'un individu vient tromper la sérénité de la commune marnaise. Selon le quotidien régional *l'Union*, il profère alors des menaces terroristes devant la foule rassemblée pour l'événement. « Allah Akbhar<sup>16</sup> ! Vive Daech ! Je vais vous égorger ! », vocifère-t-il, avant d'ajouter : « Je vais vous faire un attentat ! Je vais faire sauter la cathédrale ! » (*Valeurs-actuelles-com*).

Pour finir, rappelons que la part de l'autochtone, qu'il soit endogène ou allogène, ne sert pas uniquement de vestige ; elle participe de la configuration générale de l'unité linguistique empruntée. Le recours au calque est la meilleure manière de réduire la part allogène du moment que seule la structure interne de l'emprunt est retenue. Le remplacement du signifiant par son correspondant dans la

<sup>16</sup> L'orthographe témoigne du caractère néologique de l'emprunt : le recours à la majuscule non justifiée dans *Akbaret* l'ajout d'un *h* après *b* dans *akbhar*, qui n'a aucune existence en arabe.

langue d'accueil renforce la part endogène dans l'emprunt. C'est pourquoi le calque est souvent employé pour donner à la langue des emprunts dans ses propres mots grâce à une traduction littérale qui remplace le signifiant de  $L_1$ , par un signifiant jugé équivalent dans  $L_2$ . Pour renforcer le caractère idiomatique du calque, on fait figurer dans les calques, notamment phraséologiques, des éléments propres à  $L_2$  (cf. le calque en arabe de *trait d'union* et de *mettre les points sur les i*).

Il arrive que l'emprunt soit une unité lexicale que  $L_2$  a empruntée dans une étape antérieure à  $L_1$  ;  $L_2$  reprend alors cette unité prêtée. Mais cela ne garantit pas pour autant que la part de l'autochtone endogène soit sauvegardée. Lemaire appelle ce genre « l'emprunt lexical réciproque » qu'il définit de la manière suivante : « [...] une langue donnée se voit, à une époque ancienne, emprunter un vocable, puis quelques siècles plus tard, cette langue prêteuse reprend, sans toujours s'en apercevoir, son bien propre, qui a subi des transformations plus ou moins profondes » (2016 : 3). L'auteur illustre ce phénomène par des unités que le français a prêtées à l'anglais et que le français moderne a récupérées par la suite. Plusieurs cas de figure sont retenus :

- soit, les emprunts conservent leur forme mais connaissent un changement de sens, comme c'est le cas de *amendement* (ancien français : « réparation d'une faute » ; anglais : « modification faite à un projet de texte juridique en vue de l'améliorer » ; français moderne : « action de modifier en vue d'améliorer, modification d'une loi existante ») (2016 : 5).

- soit, ils connaissent des modifications au niveau du signifiant et du signifié, comme dans *nurse* (ancien français : *norice*, « femme qui allaite un enfant » ; anglais : *nurse*, « infirmière » ; français contemporain : *nurse*, « domestique (anglaise) chargée de l'éducation des enfants ») (2016 : 6).

Dans cette dernière catégorie, il arrive même qu'on évite pour des raisons normatives des mots dont l'origine est bien française pour les remplacer par des mots jugés plus français. Tel est le cas de *computer* (français moderne 1545 : « calculer, compter, mesurer » ; anglais : *to compute*, « calculer »- anglais *computer* : « machine à calculer, ordinateur » ; 1960, français contemporain « computer, ordinateur »).

### **Pour ne pas conclure**

Nous pourrions dire à la fin de ce travail que l'emprunt représente un processus complexe dont une partie seulement est souvent prise en compte dans les travaux qui lui sont consacrés, la structure externe des unités lexicales empruntées. L'intégration de la structure interne permet de tenir compte d'aspects non moins intéressants, comme la part de l'autochtone qui intervient dans l'opération de transfert d'une langue à une autre, que ce soit du côté de la langue prêteuse ou de la langue emprunteuse.

Cette manière d'aborder la question a deux avantages : dresser une typologie des possibilités du continuum qui va du plus étranger au plus idiomatique dans la langue d'arrivée, selon que les structures interne et externe de l'unité de départ sont conservées, plus ou moins altérées ou complètement disparues ; permettre de mesurer la part de l'autochtone de départ (allogène) et de celui de l'arrivée (endogène), rendant l'interaction entre les langues en contact plus fluide et fournissant aux

acteurs linguistiques, comme les terminologues et les décideurs en matière d'aménagement, des outils plus adéquats à l'objet qu'ils manipulent, l'emprunt linguistique.

L'analyse de l'emprunt en tant que processus dynamique au cœur des échanges entre langues en contact donne à la recherche dans ce domaine au moins trois orientations :

- voir la part du renforcement de l'universalité des terminologies scientifiques et techniques par le biais des emprunts massifs qui traversent l'écrasante majorité des langues, universalité non seulement conceptuelle mais également linguistique impliquant les structures externe et interne des termes empruntés (cf. Martin 2016) ;
- montrer à ceux qui cherchent à alléger la part de l'autochtone allogène qu'il y a toujours des moyens de l'équilibrer par des contreparties endogènes en jouant sur le renforcement de certains traits de la structure interne ;
- étudier la part très importante des emprunts lexicaux qui partent et reviennent sans qu'on les reconnaisse, montrant ainsi que les emprunts, une fois intégrés dans la langue d'accueil, en deviennent d'excellents représentants.

### Bibliographie

- BACCOUCHE, T. (1994). *L'emprunt en arabe moderne*. Beit El Hikma et l'IBLV, Université de Tunis.
- BACCOUCHE, T. et MEJRI, S. (dir.) (1998). *L'information grammaticale*, numéro spécial Tunisie, mai 1998, Paris.
- BLACHERE, R. et COHEN, D. (1965). « Philologie arabe » École pratique des hautes études, 4<sup>e</sup> section, Sciences historiques et philologiques. *Annuaire 1965-1966*, pp. 143-146.
- BOSREDON, B. (1997). *Les titres de tableaux. Une pragmatique de l'identification*. Paris, PUF.
- BOUCHARD, Ch. (1999). *On n'emprunte qu'aux riches : la valeur sociolinguistique et symbolique des emprunts*. Montréal, Fides.
- CATACH, N. (1980). « La ponctuation », *Langue Française*, n° 45, pp. 16-27.
- CATACH, N. (1994). « L'écriture et la double articulation du langage », *Linx*, n° 31, Université de Nanterre, pp. 37-48.
- CHADELAT, J.-M. (1996). « Pour une sociolinguistique de l'emprunt lexical : l'exemple des emprunts français en anglais », *Cahiers de l'APLIUT*, vol. 15, n° 4, pp. 16-27.
- CHANSON, M. (1984). « Calques et créations linguistiques », *Meta*, 29 (3), Les presses de l'Université de Montréal, pp. 281-284.
- CHEKIR, A. (2018). *Les calques linguistiques en arabe moderne*. Tunis, Centre de Publication Universitaire.
- DEROY, L. (1956). *L'emprunt linguistique*. Paris, Les Belles Lettres.
- FÉRAL, C. de (1991). « Norme endogène du français au Cameroun », *Bulletin du Centre d'étude des plurilinguismes*, n° 12, avril 1991, pp. 65-71.
- FÉRAL, C. de (1994). « Le français en Afrique noire, faits d'appropriation », *Langue Française*, n° 104, pp. 3-5.
- HORDE, T. et TANET, C. (2000). « L'emprunt », *Dictionnaire historique de la langue française*, Direction Alain Rey. Paris, Le Robert.

- HUMBLEY, J. (1974). « Vers une typologie de l'emprunt linguistique », *Cahiers de lexicologie*, vol. 25, fasc. 2. Paris, CNRS, pp. 46-70.
- KORTAS, J. (2009). « Les hybrides lexicaux en français contemporain », *Meta*, vol. 54, n° 3, Les Presses de L'Université de Montréal, pp. 533-550.
- LACROIX, P. F. (1970). « Cultures et langues africaines : les emprunts linguistiques », *Langages*, 5<sup>e</sup> année, n° 18, pp. 48-64.
- LEMAIRE, J. Ch. (2016). « L'analepse de l'emprunt lexical réciproque » [en ligne], Bruxelles, Académie royale de langue et littérature françaises de Belgique, <www.arlIFb.be>.
- LOUBIER, C. (2003). *Les emprunts : traitement en situation d'aménagement linguistique*, Québec, Les publications du Québec.
- LOUBIER, C. (2011). *De l'usage de l'emprunt linguistique*. Office québécois de la langue française.
- MARTIN, R. (2016). *Linguistique de l'Universel*. Paris, Académie des Inspections et Belles Lettres.
- MARTINET, A. (1996). « Le mot », *Problèmes du langage*, Collection Diogène. Paris, Gallimard, pp. 39-53.
- MEJRI, S. (1998). « La mémoire des séquences figées : une troisième articulation ou la réhabilitation du culturel dans le linguistique », *La mémoire des mots*, LTT, AUPELF-UREF. Paris, pp. 3-11.
- MEJRI, S. (2006). « Polylexicalité, monolexicalité et double articulation : le problème du mot », *Cahiers de lexicologie*, n° 89-2, pp. 13-30.
- MEJRI, S. (dir.) (2009a). « La problématique du mot », *Le Français Moderne*, Tome LXXVII, n° 1, CILF. Paris.
- MEJRI, S. (dir.) (2009b). « La situation linguistique en Tunisie », *Synergies Tunisie*, Gerflint <gerflint.fr>.
- MEJRI, S. (2012). « Les spécificités du français en Tunisie : emprunts autochtones, "géosynonymes", et mots construits », *Le français en Afrique*, n° 27, pp. 219-228.
- MEJRI, S. (2017a). « La phraséologie dans le dictionnaire de l'Académie », *Le Dictionnaire de l'Académie. Langue, littérature, société*. dir. H. Carrère D'Encausse, G. De Brogli, G. Dotoli, M. Selvaggio. Paris, Hermann, pp. 101-126.
- MEJRI, S. (2017b). « Les trois fonctions primaires. Une approche systématique. De la congruence et de la fixité dans le langage ». *De la langue à l'expression : le parcours de l'expérience discursive*, (dir.) Carvalho C., Planelles Ivanéz M. et Sandakova E., Université d'Alicante, pp. 123-144.
- MEJRI, S. (2018a). « Unité de la troisième articulation et sens figuré ». *Lenguaje figurado y Competencia interlingüística (1), Aspects théoriques*, (dir.) A. Pamies, I. M. Balsas, A. Magdalena, Editorial Comares, *Interlingua* 193, Grenade, pp. 41-49.
- MEJRI, S. (2018b). *Les formules de politesse et de présentation*. Paris, Garnier.
- MEJRI, S. (2018c). « Les pragmatèmes et la troisième unité de langage », *Verbum*, XL, n° 1, pp. 7-19.
- MEJRI, S. (2018d). « La phraséologie française : synthèse et acquis théoriques et descriptifs », *Le français moderne*, 86<sup>e</sup> année, n° 1, CILF, pp. 5-32.
- MORTUREUX, M. F. (1997). *La lexicologie entre langue et discours*. Paris, Sedes.
- NAFFATI, H. et QUEFFELEC, A. (2004). « Le français en Tunisie », *Le français en Afrique*, n° 18, INALF, UMR 6039, Bases, Corpus et Langage, Nice.

- NICOLAS, C. (1994). « Le procédé du calque sémantique », *Cahiers de lexicologie*, n° 65, fasc. 2, Paris, CNRS, pp. 75-101.
- Office québécois de la langue française, (2007), *Politique de l'emprunt linguistique*. Montréal, Office québécois de la langue française.
- QUEFFELEC, A. (1998). *Alternances codiques et français parlé en Afrique*. Publications de l'Université de Provence.
- REY, A. (2000). *Dictionnaire historique de la langue française*, 3<sup>e</sup> éd., Dictionnaire le Robert, Paris.
- REY, A. (2001). *Le Grand Robert de la Langue Française*, édition Le Robert, Paris.
- REY, A. (2014). *Le voyage des mots. De l'Orient arabe et persan vers la langue française*, Guy Trédaniel éditeur, Paris.
- SAUSSURE, F. de (1996). *De l'essence double du langage*, Bibliothèque de Genève, *Texte !* Décembre 2004- Juin 2005. Disponible sur [http : www.revue-texto.net/Saussure/De Saussure/Essence/Engler.html](http://www.revue-texto.net/Saussure/De%20Saussure/Essence/Engler.html).
- Trésor de la Langue Française*, <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv4/showps.exe?p=combi.htm;java=no>.
- UNBERGANN, B. (1932). « Le calque dans les langues slaves littéraires », *Revue des études slaves*, Tome 2, fasc. 1-2, pp. 19-48.
- VINET, M. (1996). « Lexique, emprunts et invariants : un avantage théorique des anglicismes en français du Québec », *Revue québécoise de linguistique*, 24 (2), pp. 165-181.
- WILMET, M. (2003). *Grammaire critique du français*, 3<sup>e</sup> éd., Bruxelles, Duculot.